

**DOCUMENT D'INFORMATION**Informations et Recommandations  
du CNR Le Charbon**APPROBATION** (Nom, Fonction, Signature)

Version	Date	Nature de la modification
001	17/03/2016	Rédaction
002	02/01/2017	Maj. INVS → SPF page 2
003	11/04/2017	Modification adresse mail
004	05/10/2018	Modification adresse mail et tel
005	27/11/2018	Modification du responsable et des coordonnées
006	30/09/2020	Modification des examens réalisés, des conditions de transport et de la politique de confidentialité
007	15/01/2021	Modification conformité échantillons envoyés. Modification nom directeur adjoint.

**SOMMAIRE**

1.	LE CNR CHARBON .....	2
2.	LES EXAMENS EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE .....	2
3.	DEMANDE D'UNE ANALYSE AU CNR CHARBON .....	2
4.	ENVOI D'UNE EXPERTISE AU CNR .....	3
4.1.	Type d'échantillons pris en charge par le CNR .....	3
4.2.	Type de conditionnement des échantillons .....	3

	323.E.0075	Version : 006	Date de Maj. : 01/10/2020	Nb Pages : 5
	<b>DOCUMENT D'INFORMATION</b> Informations et Recommandations du CNR Le Charbon			

4.3.	Le transport .....	4
4.4.	Le formulaire de renseignements .....	4
4.5.	Critère d'acceptation et de rejet des échantillons .....	4
5.	DELAI D'OBTENTION DU COMPTE-RENDU DES RESULTATS.....	5
6.	POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE .....	5
7.	PROCEDURE DE RECLAMATION DU LABORATOIRE.....	5

## 1. LE CNR CHARBON

Le Centre National de Référence (CNR) du Charbon est rattaché à l'Unité de Bactériologie de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA), dont les coordonnées sont les suivantes :

- Directeur du CNR : Pr. Jean-Nicolas TOURNIER
- Directeur adjoint du CNR : Dr. Olivier GORGE
- Adresse postale : CNR LE CHARBON - Institut de Recherche Biomédicale des Armées - Département de Microbiologie et Maladies Infectieuses – 1, place Général Valérie André - 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
- Adresse Mail : [irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr](mailto:irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr)
- Numéros de Téléphone : 06 30 55 70 15 / 01 78 65 10 99

En cas d'urgence, le CNR est joignable 7j/7 et 24h/24 sur la ligne téléphonique portable.

Le CNR a pour missions d'apporter une expertise microbiologique, de contribuer à la surveillance épidémiologique et d'alerter Santé Publique France (SPF) de tout évènement inhabituel ou émergent.

## 2. LES EXAMENS EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE

Afin de mener à bien l'expertise microbiologique du CNR, les examens suivants sont réalisés :

- Examens phénotypiques : détermination des caractères cultureux (Gram, hémolyse, mobilité, isolement sur milieu sélectif) et profils biochimiques ;
- Identification par spectrométrie de masse Maldi TOF Biotyper, utilisant notamment une base de données spécifique à l'IRBA.
- Etude de la sensibilité aux antibiotiques en milieu solide (Bandelettes) ;
- Examens moléculaires : détection de marqueurs plasmidiques de virulence et de marqueurs chromosomiques spécifiques de *Bacillus anthracis* et séquençage du génome par NGS.

## 3. DEMANDE D'UNE ANALYSE AU CNR CHARBON

Pour toute demande de **confirmation** d'une suspicion d'infection à *Bacillus anthracis*, merci de contacter le CNR en premier lieu par téléphone ou par mail selon l'urgence. Il vous sera alors indiqué si votre demande est du ressort du CNR. Le cas échéant, la marche à suivre pour l'envoi ainsi que les documents à nous faire parvenir vous seront communiqués.

## 4. ENVOI D'UNE EXPERTISE AU CNR

### 4.1. Type d'échantillons pris en charge par le CNR

Afin de mener à bien l'expertise, les échantillons envoyés doivent être sous la forme de **cultures bactériennes** réalisées en tubes de transport. En cas d'impossibilité et après concertation avec le responsable du CNR, l'envoi de cultures en boîte de Pétri peut être accepté, à condition de prendre les précautions nécessaires pour que les boîtes de Pétri ne puissent s'ouvrir lors du transport.

Tout prélèvement non conforme envoyé ne sera pas pris en charge par le CNR.

Pour la réalisation de prélèvements, se référer au guide de prélèvement de l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy.  
<https://hiapercy.manuelprelevement.fr>

### 4.2. Type de conditionnement des échantillons

*Bacillus anthracis* est un agent infectieux pour l'homme, classé dans la catégorie A du CDC et inclus dans la réglementation MOT (Micro-Organisme et Toxines) française. Ceci signifie que tout envoi de cultures **avérées** de *Bacillus anthracis*, nécessite l'utilisation d'un triple emballage N° ONU 2814.

En cas de **suspicion** ou de **prélèvements autres que des cultures**, l'utilisation d'un triple emballage N° ONU 3373 ou ONUest requise. Cette codification est imposée à l'expéditeur sur décision de l'ANSM.

Les instructions relatives au transport des échantillons, y compris les besoins spéciaux de manutention, sont disponibles sur Internet dans le « Guide pratique de l'OMS sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses » consultable à l'adresse [https://www.who.int/ihr/publications/who\\_hse\\_ihr\\_2015.2/fr/](https://www.who.int/ihr/publications/who_hse_ihr_2015.2/fr/).

Les modalités de stockage du colis (en particulier la température) doivent figurer distinctement à l'extérieur du colis.

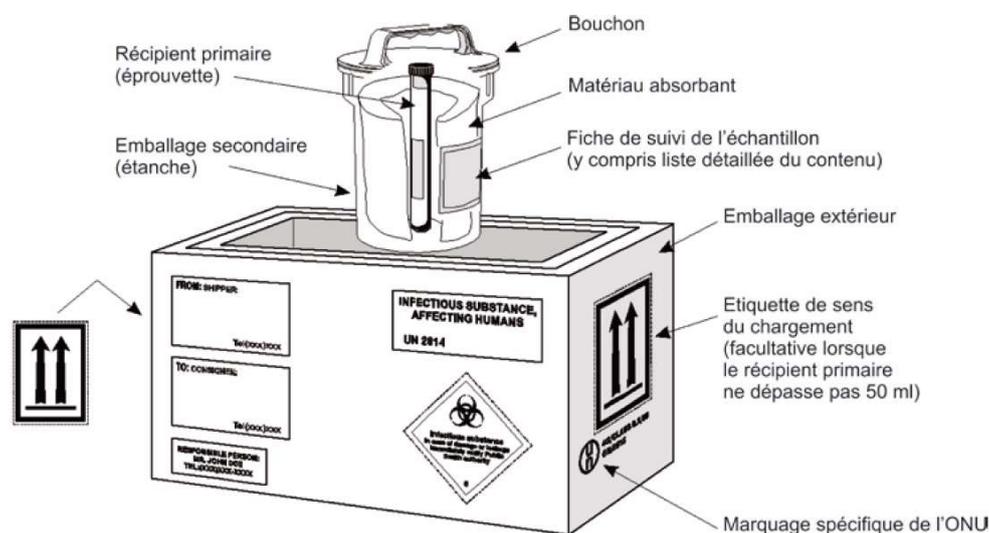


Figure 1. Exemple de système du triple emballage pour l'emballage et l'étiquetage des matières infectieuses de la catégorie A (N° ONU 2814).

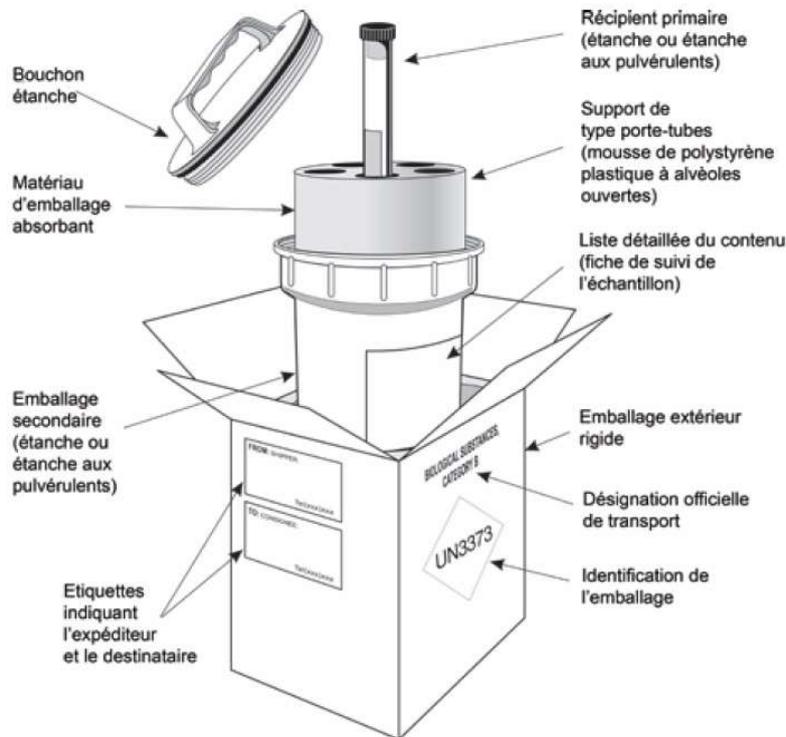
**DOCUMENT D'INFORMATION**Informations et Recommandations  
du CNR Le Charbon

Figure 2. Exemple de système du triple emballage pour l'emballage et l'étiquetage des matières infectieuses de la catégorie B (N° ONU 3373).

### 4.3. Le transport

L'expéditeur est en charge du transport. Il doit s'assurer de disposer des autorisations de cession/transport de l'ANSM si celles-ci s'avèrent nécessaires.

Il doit au préalable conclure des arrangements avec le transporteur pour s'assurer que :

- l'expédition sera acceptée et le colis transporté de manière appropriée ;
- l'expédition se fera par la voie la plus directe ;
- le transporteur dispose des habilitations en rapport avec la codification imposée par l'ANSM.

Les modalités de transport seront communiquées au CNR dès que possible, afin d'organiser la bonne réception des prélèvements.

### 4.4. Le formulaire de renseignements

Le formulaire de renseignements joint à ce document d'information doit être complété le plus précisément possible, puis joint dans le colis avec l'échantillon.

Ce formulaire est également disponible sur le site :

<http://www.ecole-valdegrace.sante.defense.gouv.fr/rubriques-complementaires/irba-cnr/charbon>

### 4.5. Critère d'acceptation et de rejet des échantillons

Les échantillons et leur envoi doivent satisfaire aux recommandations précédentes, sans quoi ils ne pourront être expertisés par le CNR. Dès réception et ouverture du colis, tout rejet est immédiatement signalé au demandeur par téléphone.

CNR CHARBON	323.E.0075	Version : 006	Date de Maj. : 01/10/2020	Nb Pages : 5
	<b>DOCUMENT D'INFORMATION</b> Informations et Recommandations du CNR Le Charbon			

## 5. DELAI D'OBTENTION DU COMPTE-RENDU DES RESULTATS

---

Le CNR s'efforce de communiquer les résultats le plus rapidement possible. Dans certains cas, les examens de biologie moléculaire permettent de rendre une présomption dans les 4 heures ouvrables, si les échantillons le permettent. Cette présomption est communiquée par téléphone, par le responsable du CNR, afin que des mesures puissent éventuellement être prises par le demandeur.

Le compte rendu final des résultats est envoyé par courrier dans un délai moyen de 5 jours ouvrés.

Le CNR se tient à la disposition du demandeur pour tout conseil clinique concernant l'interprétation des résultats des examens.

## 6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

---

Le CNR s'engage à ne divulguer aucune information concernant le patient et les résultats de l'expertise à toute autre personne que le demandeur. En cas d'expertise positive Santé Publique France et les autorités compétentes en seront informées.

## 7. PROCEDURE DE RECLAMATION DU LABORATOIRE

---

Toute demande de réclamation doit être formulée par mail à l'adresse suivante.

[irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr](mailto:irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr)

Le CNR s'engage à répondre dans les plus brefs délais.